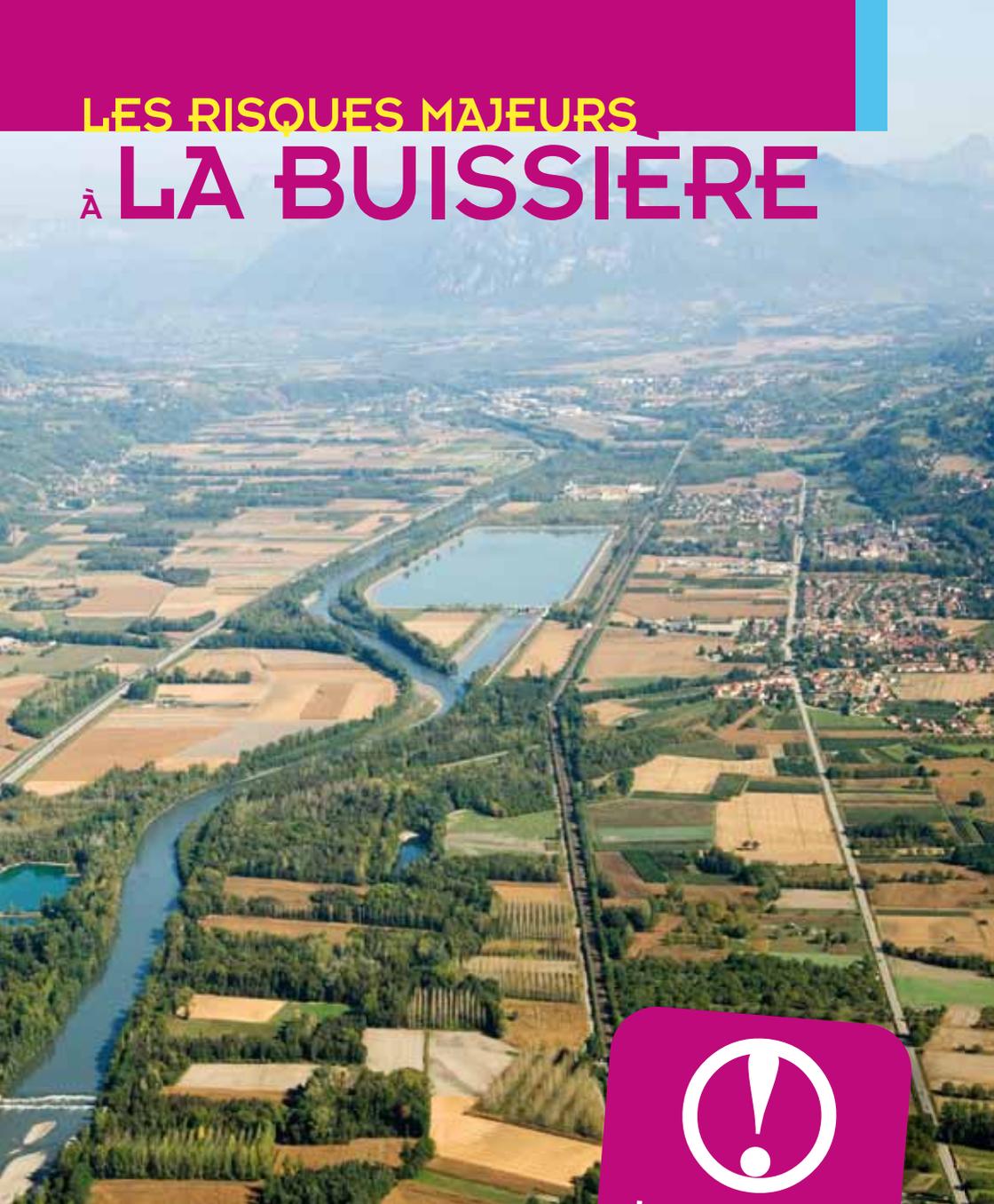


LES RISQUES MAJEURS

# À LA BUISSIÈRE



document à  
conserver

**2013** **DICRIM**  
Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs

# LE MOT DU MAIRE

La Buisnière, comme de nombreuses communes du Grésivaudan, est soumise à différents risques potentiels majeurs : risques généraux tels la rupture des grands barrages ou la crue de l'Isère, ou plus locaux comme une crue de nos ruisseaux, ou encore un accident de transport de matières dangereuses.

A ce titre, la commune a engagé la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Cet outil obligatoire doit permettre de faire face à un accident majeur ou à tout évènement nécessitant une réponse communale et la mise en place d'une cellule de crise.

Un des éléments clé du PCS est le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) que vous avez entre les mains. Pour que les procédures envisagées par la municipalité soient opérationnelles en cas d'évènement, encore faut-il que vous sachiez comment vous serez alertés et quel comportement adopter.

Lisez attentivement ce document qui ne doit pas susciter d'inquiétude, mais vous faire connaître les risques pour mieux s'y préparer et intégrer les bons réflexes en cas de danger.

**Conservez-le précieusement, la sécurité est l'affaire de tous.**

Jean-Pierre Buart,  
Maire de La Buisnière

Edition  
JUN  
2013

Rédaction : Institut des Risques Majeurs (IRMa)  
Conception graphique et impression : Print & Design, R. Perdoux  
Responsable de la publication : mairie de La Buisnière



Le **DICRIM** vous apporte des éléments sur les risques majeurs à **La Buissière**, les mesures de prévention, de protection, de sauvegarde, et la conduite à tenir en cas de menace d'une crise grave, en faisant de chacun de vous un acteur responsable.



# SOMMAIRE

<b>Q</b> u'est-ce qu'un risque majeur ?	page <b>4</b>
<b>L</b> a sécurité de la population	page <b>5</b>
<b>L</b> alerte & l'information de la population	page <b>6</b>
<b>Les risques naturels à La Buissière</b>	
<b>I</b> nondation	page <b>7</b>
<b>M</b> ouvement de terrain	page <b>8</b>
<b>S</b> éisme	page <b>9</b>
<b>F</b> eu de forêt	page <b>10</b>
<b>R</b> isques météorologiques	page <b>11</b>
<b>Les risques technologiques à La Buissière</b>	
<b>T</b> ransport de Marchandises Dangereuses	page <b>12</b>
<b>R</b> upture de barrage	page <b>13</b>
<b>Q</b> ue faire en cas d'évacuation ?	page <b>14</b>
<b>P</b> our en savoir plus	page <b>15</b>
<b>M</b> émento des risques majeurs	page <b>16</b>

# Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le **risque** est la probabilité que survienne un phénomène (d'origine naturelle ou technologique) pouvant constituer une menace pour les personnes, les biens, l'économie, l'environnement...



Risque

Le **niveau de risque** est estimé selon les conséquences potentielles de l'évènement : plus les dégâts seraient importants, plus le niveau de risque est élevé.

Le **risque majeur** est la possibilité qu'un événement grave se produise, mais cette probabilité est faible : les phénomènes exceptionnels sont les plus dévastateurs et, inversement, les plus courants n'ont qu'un impact limité sur les populations.



Catastrophe

On parle de **catastrophe** lorsqu'un risque majeur se produit : c'est la « survenue soudaine et inopinée, parfois imprévisible, d'une agression d'origine naturelle ou technologique dont les conséquences pour la population sont dans tous les cas tragiques en raison du déséquilibre brutal entre besoins et moyens de secours disponibles » (Haroun Tazieff)



# La sécurité de la population

Pour réagir au mieux et au plus vite face à tout évènement qui affecterait son territoire et sa population, la commune de La Buissière a élaboré un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**.

Ce dispositif opérationnel :

- prévoit les moyens disponibles pour alerter les habitants,
- recense les moyens humains et matériels disponibles pour la mise en sécurité et le soutien de la population,
- détermine les actions de sauvegarde relevant de la responsabilité du maire (information de la population, accueil des sinistrés, etc.) et l'organisation de crise permettant leur mise en œuvre.



*Secours, sauvegarde : qui fait quoi ?*

En cas de catastrophe ou évènement impactant plusieurs communes, le préfet activerait le **plan ORSEC** (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) de manière à assurer l'alerte des maires et la coordination des acteurs intervenant pour assurer la sécurité des citoyens : secours, services de l'Etat, entreprises privées, gendarmerie, armée, etc. Le PCS de La Buissière serait mis en œuvre en parallèle de manière à assurer la sécurité de la population au niveau local.

Sécurité à l'école : l'école de La Buissière a aussi mis en place une organisation pour mettre en sécurité les élèves et le personnel jusqu'à l'arrivée des secours. C'est le **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)**.

**En cas d'évènement, n'allez pas chercher vos enfants à l'école : ils y seront en sécurité !**

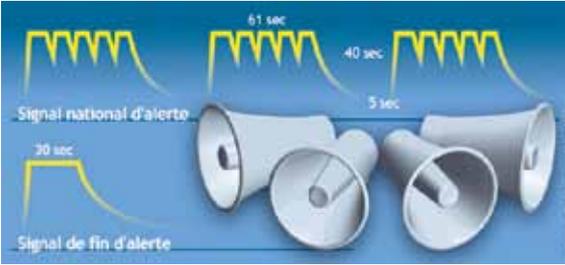
Vous rendre à l'école pourrait vous/les exposer au danger et encombrerait les voies de circulation qui doivent rester libres pour les services de secours.



# L'alerte & l'information de la population

## LES MOYENS GENERAUX

■ Le **Signal National d'Alerte** (SNA) : destiné à alerter la population en cas de danger immédiat et testé le premier mercredi de chaque mois à midi, il est diffusé par les sirènes du Réseau National d'Alerte (RNA), réparties sur l'ensemble du territoire français.



Le signal n'est pas perceptible de **La Buissière** :

la sirène la plus proche se situe à Pontcharra



■ Le **réseau France Bleu** : en cas d'événement majeur, France Bleu Isère diffuse, à la demande du préfet, le message d'alerte, des informations sur l'événement et ses évolutions, ainsi que les consignes à appliquer.

Fréquence  
France Bleu Isère  
à La Buissière  
102.8 FM

## LES MOYENS COMMUNAUX

■ L'alerte, les informations sur l'événement et les consignes à respecter pourront être diffusées par **haut-parleur**

■ Un **porte-à-porte** pourra être réalisé si l'emprise géographique du phénomène est limitée

■ Une **signalétique** pourra être installée en complément aux abords des voies de circulation de la commune

■ En cas d'évènement de longue durée, les informations importantes seront communiquées par voie d'**affichage devant la mairie**

**En cas d'alerte**, mettez-vous à l'abri et écoutez la radio pour connaître la situation et les consignes de sécurité



# Inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau.

Elle peut être provoquée à La Buissière par :

- une **crue de l'Isère** : la lente montée des eaux serait anticipée quelques heures voire quelques jours à l'avance,
- la **crue d'un torrent** : sa survenance brutale et non anticipée constituerait un danger pour les automobilistes et piétons tentant de franchir le cours d'eau ou une route inondée,
- du **ruissellement** ou du **ravinement** sur les surfaces goudronnées, pouvant générer des inondations localisées.

	Secteurs exposés
<b>Crue de l'Isère</b>	Débordement en rive droite, sur les secteurs des Iles et de Renevier Est
<b>Crue torrentielle :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- ruisseau des Granges</li><li>- ruisseau de la Maladière</li><li>- ruisseau de la Ville (Rif Mort)</li><li>- ruisseau de la Pétouze</li></ul>	Débordement au niveau des entonnements, notamment au passage sous la RD590a, la RD1090 et le Chemin de l'Empereur
<b>Ruissellement</b>	Route du Chatelard et RD590a a hauteur du sentier pédestre menant au Fayet particulièrement sujettes au ruissellement

Le **Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) Isère amont** permet de prendre en compte le risque d'inondation par l'Isère dans l'aménagement du territoire communal.

Des **aménagements hydrauliques** ont été mis en place pour réduire les débordements des ruisseaux susceptibles d'impacter des secteurs urbanisés.

## LES BONS RÉFLEXES



Montez dans les étages



Coupez le gaz et l'électricité



Suivez l'évolution de la situation



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



Ne vous engagez pas sur une route inondée



# Mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol.

La Buissière est concernée par différents phénomènes :

- les **glissements de terrain** : seules leurs accélérations brutales, en cas notamment de pluies importantes, peuvent constituer un danger pour les personnes exposées,
- les **chutes de pierres** : soudaines et peu prévisibles, elles n'affectent toutefois que des secteurs exempts d'urbanisation,
- la **suffosion** : si l'affaissement du terrain endommage les constructions à long terme, il ne constitue pas un danger pour la population.

	Secteurs exposés
<b>Glissements de terrain</b>	Tous les versants sont sujets à instabilité Glissements actifs identifiés : - combe de la Flachère - combe de Boissieu - berges du ruisseau des Granges - berges du ruisseau du Rif Mort
<b>Chutes de blocs</b>	Anciennes carrières : - sur la route de la Flachère - sur la route du Boissieu
<b>Suffosion</b>	Plaine

**Signalez à la mairie :**

- l'apparition de **fissures** dans les murs ou d'affaissements du sol,
- les **modifications** apparaissant **dans les constructions** : murs de soutènement présentant un « ventre », écoulement anormal d'eau, craquements dans une habitation, fissures de façades, etc.

## LES BONS RÉFLEXES



Eloignez-vous au plus vite de la zone dangereuse



Informez immédiatement les secours et la mairie



Ne revenez pas sur vos pas



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

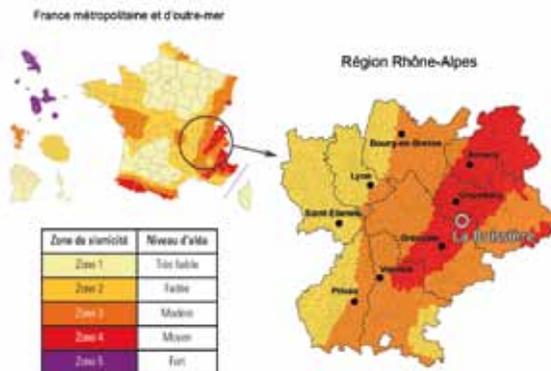


# Séisme

Un séisme (ou tremblement de terre) est une vibration du sol causée par une cassure en profondeur de l'écorce terrestre, créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Le territoire national est divisé en cinq zones de sismicité. La Buissière se situe en **zone 4**, soit à un niveau d'aléa moyen.

Si ce zonage tient compte notamment des probabilités que survienne un séisme en un endroit donné, aucune méthode scientifique ne permet en revanche actuellement de prévoir ces phénomènes.



En Isère, les principaux séismes se sont produits en avril 1962 à **Corrençon-en-Vercors** (magnitude 5,3) et en janvier 1999 à **Laffrey** (magnitude 4,2)

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011, de nouvelles règles de **construction parasismique** s'imposent, y compris aux particuliers dans le cadre de leur maison individuelle.

Pour en savoir + sur la réglementation : [www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)

## LES BONNS RÉFLEXES



Abritez-vous (près d'un mur porteur, sous un meuble solide), éloignez-vous des fenêtres



Coupez le gaz et l'électricité



À la fin des secousses, quittez le bâtiment

## ⚠ Méfiez-vous des répliques



Ne restez pas sous les fils électriques ou autres éléments pouvant s'effondrer



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



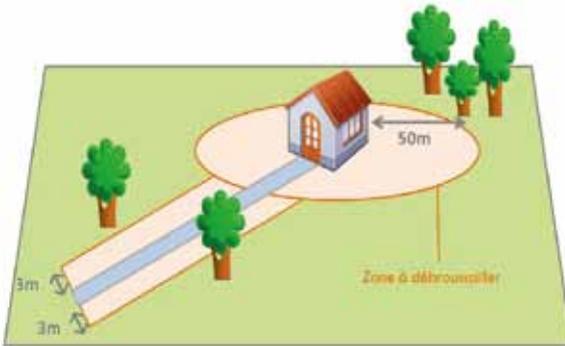
Ne téléphonez pas



# Feu de forêt

Un feu de forêt est un incendie se déclarant et/ou se propageant dans des formations forestières ou subforestières et affectant la végétation sur au moins un hectare.

Le risque concerne les massifs forestiers des contreforts de la Char treuse : les enjeux potentiels à La Buissière sont les éléments fixes à proximité des zones boisés (constructions bordant la RD590 et chemin du Chatelard).



50 mètres aux abords des habitations  
3 mètres de part et d'autre des voies d'accès privées aux habitations

Le **débroussaillage** consiste à réduire les herbes hautes, buissons et arbustes, élaguer certains arbres et en séparer les cimes, pour éviter la transmission du feu, à la fois d'arbre en arbre et du sol vers les cimes. Il est obligatoire pour les propriétaires ou locataires d'installations situées à l'intérieur ou à moins de 200 mètres de bois ou forêts.

La chaleur et la sécheresse exceptionnelles de l'été 2003 ont entraîné de nombreux départs de feu en Isère. Au-dessus de La Buissière, l'incendie de Sainte-Marie-du-Mont a mobilisé au total une soixantaine de sapeurs-pompiers sur trois jours.

## Les bons réflexes



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment bien protégé



Fermez volets, portes et fenêtres, occultez les aérations avec des linges humides



Ouvrez le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers



Fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur, éloignez-les si possible du bâtiment



Tenez-vous informé de la propagation du feu



Ne fumez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas (sauf urgence)

📞 Si vous êtes témoin d'un départ de feu, appelez le 18 ou 112



# Risques météorologiques

Sont considérés comme risques météorologiques tous les phénomènes liés aux conditions atmosphériques (vent, orages, pluies, chutes de neige, verglas, fortes chaleurs, etc.) pouvant avoir un impact sur la population du fait de leur caractère inhabituel.

### Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 0h et 18h.

- Une vigilance absolue s'impose** dès phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Soyez très régulièrement au courant de l'évolution de la situation et contactez immédiatement les services de sécurité civile par les moyens adéquats.
- Soyez très vigilant**, des phénomènes dangereux sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
- Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes dangereux dans la région mais occasionnellement dangereux (ex : randonnée d'hiver, montée des eaux, sports nautiques, notamment le kayak) ou en effet présent, tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
- Pas de vigilance particulière.**

27 départements en Orange.

**METEO FRANCE**  
Toujours et tous d'actualité

Copyright Météo France

**Diffusion** : le lundi 14 janvier 2013 à 18h00  
**Validité** : jusqu'au mardi 15 janvier 2013 à 18h00

**Épisode de verges en plaine littorale** attendu sur le Morc, s'intensifiant dans la nuit et mardi matin à toute la moitié est du pays. Fortes pluies et neige sur les Pyrénées conduisant à un fort risque avalanche.

Consultez le Bulletin national et/ou les bulletins régionaux

**Conseils des pouvoirs publics** : Neige-Verges-Orage - Soyez très prudent et vigilant si vous devez absolument vous déplacer. Renseignez-vous sur les conditions de circulation - Utilisez jamais des véhicules d'appartenance professionnelle ou commerciale sans instructions et conseils de sécurité qui émanent dans les médias de pré et communes de message et consultez les bulletins spécialisés de Météo France.

Intégration-Orange - Soyez prudent face au risque d'insolation et prenez les précautions adaptées. - Ne vous exposez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée si le pronostic d'un cours d'eau.

Météo-France émet au moins deux fois par jour une **carte de vigilance météorologique** indiquant si des phénomènes dangereux sont susceptibles de survenir sur le département dans les prochaines 24 heures. En vigilance orange ou rouge, elle est complétée par un bulletin précisant l'intensité, la durée et la localisation des événements attendus ou en cours.

En cas de danger potentiel, la municipalité, le département et les services de l'Etat prennent les mesures nécessaires pour protéger les biens et les personnes : annulation de manifestations en plein air, salage des routes, etc.

L'état de reconnaissance de catastrophe naturelle a été reconnu à La Buissière à la suite d'une violente **tempête** qui a balayé la moitié sud de la France du 6 au 10 novembre 1982

### LES BONS RÉFLEXES

Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment	Fermez portes, fenêtres et volets	Tenez-vous informé de l'évolution de la situation	Ne restez pas sous les fils électriques ou autres éléments pouvant s'effondrer	Évitez les déplacements	N'allez pas chercher vos enfants à l'école	Ne téléphonez pas



# Transport de Marchandises Dangereuses (TMD)

Une substance est dite dangereuse lorsqu'elle est susceptible de présenter des risques pour l'homme, les biens ou l'environnement, du fait de ses caractéristiques (physico-chimiques, toxicologiques) ou de la nature des réactions qu'elle peut produire.

Un accident impliquant des marchandises dangereuses peut entraîner une **explosion**, un **incendie**, la formation d'un **nuage toxique** ou encore une **pollution** de l'atmosphère, du sol, de l'eau, etc.

A La Buissière, le transport de marchandises dangereuses se fait :

- par route : tous les axes routiers sont concernés mais les plus exposés correspondent au réseau principal (A41, RD1090, RD590a, RD284 et RD166),
- par canalisations : la portion du territoire située en rive gauche de l'Isère est traversée par un pipeline transportant des hydrocarbures, mais aucun enjeu fixe n'existe à proximité.

**Si vous êtes témoin d'un accident TMD**, donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers (☎ 18 ou 112) en précisant :

- le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.),
- la présence ou non de victimes,
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, écoulement,
- le numéro du produit et le code danger présents sur la **plaque orange** située à l'avant et à l'arrière du camion :

33

1789

← Code de danger

← Code matière

**LES BONS RÉFLEXES**



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment



Fermez portes, fenêtres et volets



Coupez le gaz et l'électricité



Ne fumez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



# Rupture de barrage

Un barrage est un ouvrage artificiel retenant de l'eau, dont la rupture se traduit par une inondation brutale et rapide du fond de vallée.

La Buisnière est concernée par l'onde de submersion de quatre grands barrages :

Nom du barrage	Volume (millions m <sup>3</sup> )	Localisation et distance	Temps d'arrivée de l'onde de submersion	Hauteur maximale de l'onde de submersion	Secteurs de la commune exposés
<b>BISSORTE</b>	39,5	Orelle (Savoie) à 90 km	5h10	6 m	Renevier Est, Maladière, Echedoz, La Crosse, Les Iles, Peyrat, Les Clos
<b>LA GIROTTE</b>	51	Hauteluce (Savoie) à 71 km	5h	6 m	La Crosse, Les Iles
<b>TIGNES</b>	235	Tignes (Savoie) à 119 km	4h45	7 m	Renevier Est, Maladière, Echedoz, La Crosse, Les Iles, Peyrat, Les Clos, Mayard, Les Granges
<b>ROSELEND</b>	185	Beaufort (Savoie) à 69 km	2h25	9 m	Renevier Est, Maladière, Echedoz, La Crosse, Les Iles, Peyrat, Les Clos, Mayard, Les Granges

Pour chacun de ces ouvrages a été établi un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)**, prévoyant notamment les mesures d'alerte et d'évacuation des populations menacées, qui varient selon leur éloignement au barrage.

## LES BONS RÉFLEXES



Coupez le gaz et l'électricité



Gagnez les points hauts les plus proches ou, à défaut, montez dans les étages



Tenez-vous informé de l'évolution de la situation



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas

 N'évacuez que sur ordre des autorités

### En cas d'évacuation



Itinéraires d'évacuation :

- à pied : accès depuis le Fayet, par le chemin balisé du Fayet situé au 76, route du Chatelard
- en voiture, selon le secteur où vous vous trouvez :
  - par la route du Boissieu, derrière la salle des fêtes de La Buisnière (quartier de La Ville)
  - par la route de La Flachère (quartier des Granges)
  - par la RD512 via la route du Chatelard (quartiers de La Ville et de La Maladière)

Lieux d'accueil : commune de Barraux (fort) et commune de la Flachère (salle des fêtes)



# Que faire en cas d'évacuation ?

Si la situation le justifiait, la mairie ou les services de secours pourraient être amenés à vous demander d'évacuer. Vous pourriez ne pas pouvoir regagner votre habitation avant plusieurs jours.

Pour la sécurité et le confort de votre famille, respectez les consignes suivantes :

⇒ **Coupez le gaz et l'électricité**

⇒ **Préparez et emportez :**

- les **papiers d'identité** des membres de la famille
- de l'**argent**
- les **clés** de votre habitation et de votre voiture
- votre **téléphone portable** avec le chargeur de batterie
- des **vêtements** et des chaussures de rechange
- le **nécessaire pour les enfants** en bas âge (couches, biberon...)
- en cas de traitement médical, vos **médicaments** et votre ordonnance
- en cas régime alimentaire particulier, des **aliments adaptés**



# Pour en savoir plus

## Sites internet

- [www.isere.pref.gouv.fr](http://www.isere.pref.gouv.fr)  
Site Internet de la préfecture de l'Isère permettant de télécharger le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)
- [www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)  
Site d'information sur les risques naturels et technologiques en Rhône-Alpes développé par l'Institut des Risques Majeurs (IRMa)
- [www.prim.net](http://www.prim.net)  
Portail Internet du Ministère de l'Écologie dédié à la prévention des risques majeurs
- [www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr)  
Portail interministériel de prévention des risques majeurs, géré par le service d'information du gouvernement
- [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)  
Site Internet de Météo-France permettant d'obtenir des informations sur les risques météorologiques et de consulter les prévisions et cartes de vigilance

## Documents consultables en mairie

- Le **PPRN**  
Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles
- Le **PPRI Isère amont**  
Plan de Prévention du Risque Inondation
- Les **PPI des barrages de la Girotte, Roselend, Tignes et Bissorte**  
Plans Particuliers d'Intervention
- Le **PCS**  
Plan Communal de Sauvegarde



# Mémento des risques majeurs

## Les moyens d'alerte de d'information

- Signal National d'Alerte
- Haut-parleur
- Signalétique sur zone
- France Bleu Isère : 102,8 FM
- Porte-à-porte
- Affichage devant la mairie

## Les bons réflexes en cas d'évènement



### Se mettre à l'abri

> dans le bâtiment le plus proche



### Ecouter la radio

> pour connaître la situation et les consignes de sécurité



### N'évacuer que sur ordre

> de la mairie, de la préfecture, des sapeurs-pompiers ou de la gendarmerie



### Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

> Ils sont pris en charge par leur enseignant



### Ne pas téléphoner (sauf urgence)

> les lignes doivent rester libres pour les services de secours

## Les numéros utiles

- Mairie : 04 76 97 32 13
- Sapeurs-pompiers : 18 ou 112
- Préfecture : 04 76 60 34 00
- SAMU : 15 ou 112
- Météo-France-Prévisions : 08 99 71 02 38
- Gendarmerie : 17

